

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

www.lequotidiendumedecin.fr

47^e ANNÉE - 1, RUE AUGUSTINE-VARIOT - CS 80004 - 92245 MALAKOFF CEDEX - TÉL. : 01 73 28 12 70 - ISSN 0399-2659 - CPPAP 0422 T 81257

JEUDI 4 JUILLET 2019 - N° 9763

Quelle imposition pour les plus-values immobilières ?

Le principe est simple, mais le régime change régulièrement. Un petit rappel des règles du jeu actuelles permet d'optimiser ses investissements. **Le temps de la gestion p. 7**



SEBASTIEN TOUJON



PHANIE

Docteur, médecin, professeuse... Comment les appeler ?

Depuis les ouvertures de l'Académie française sur la féminisation des noms de métiers, le monde de la santé s'interroge : quel intitulé pour les femmes médecins ? **Débats p. 8**

Revenus 2018 : honorable, sauf pour les généralistes !

Un revenu en baisse de 0,9 % pour les généralistes mais en progression pour la majorité des spécialités : établi à partir des déclarations d'impôt des praticiens libéraux, le bilan fiscal de l'UNASA (Union nationale des associations de gestion agréées) que détaille « Le Quotidien » révèle un cru 2018 très inégal selon les disciplines. **Décryptage p. 2**

● Pourquoi les médecins de famille sont à la peine

● BNC : les anesthésistes en haut du palmarès

● Béchir Chebbah (UNASA) : « Une année contrastée »



PHANIE

Rhumatologie - Congrès de l'EULAR 20 ans de temps forts

● Pour sa 20^e édition, le congrès européen de rhumatologie de l'EULAR a accueilli, en juin 2019 à Madrid, 14 000 participants. De nombreux sujets phares ont été déclinés, tels que les nouveaux inhibiteurs de JAK dans la polyarthrite rhumatoïde et les inhibiteurs d'interleukine dans le rhumatisme psoriasique. L'EULAR a émis des recommandations de prise en charge des complications rhumatologiques de l'immunothérapie. Des pistes d'amélioration des symptômes des patients fibromyalgiques voient le jour... **Congrès hebdo page 9**



Libéraux/salariés main dans la main Filieris joue l'ouverture

● Rapprocher centres de santé et MSP... C'est la volonté affichée par la division régionale Sud de Filieris, lors des Journées de la médecine ambulatoire. L'opérateur de santé issu du régime minier, gestionnaire de dizaines de centres de santé, prône un « partenariat ville-ville » original où médecine libérale et salariée dans les zones rurales cohabiteraient dans un même bâtiment. « À Bessèges, dans le Gard, ainsi qu'à Carmaux dans le Tarn, des généralistes et cardiologues libéraux se sont installés dans nos locaux. Ils sont associés aux réunions de concertation pluridisciplinaire. Le problème, c'est qu'en tant que centre de soins, nous ne pouvons adhérer aux sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires (SISA) », propres aux MSP, explique Philippe Rognié, directeur régional de Filieris Sud. Le dirigeant plaide donc pour un statut hybride. **Lire la suite p. 4**

Éditorial

Trompe-l'œil

L'an passé a-t-il profité aux finances des médecins libéraux ? Au vu des statistiques de l'UNASA, 2018 est une année correcte pour nombre de disciplines. Mais la bonne nouvelle est tout de même à relativiser. D'abord, parce que l'exercice s'avère médiocre pour les généralistes. Ensuite, parce que l'inflation a repris des couleurs l'an passé. Et pour les médecins libéraux dont le BNC a évolué en deçà de 2 %, cela équivaut à une stagnation, voire une régression de pouvoir d'achat. Plus des deux tiers de notre échantillon sont dans ce cas...

L'autre enseignement de ce bilan financier, c'est que les revalorisations issues de la convention de 2016 s'essouffent. Pour les médecins de famille, l'effet C à 25 euros en queue de comète a été limité l'an passé. Et pour les spécialistes, l'arrivée des majorations d'urgence et des actes complexes a eu un effet très inégal. Coup de pouce précieux pour les neurologues ou les pédiatres. Mais rendez-vous manqué pour les rhumatologues. Cette première tentative de hiérarchisation des actes n'est pas forcément un échec. Encore faudrait-il mieux faire connaître les nouvelles cotations. Dix ans après l'apparition des primes à la performance, celles-ci semblent pour leur part promises à un bel avenir. Pour le meilleur et parfois pour le pire ! Car les nouvelles règles du jeu de la ROSP ont incontestablement joué des tours l'an passé aux généralistes. Et pourtant, dans la foulée des cardiologues et gastroentérologues, le dispositif fait des envieux. Après les endocrinologues, concernés dès cette année, rhumatologues, gynécologues médicaux ou biologistes médicaux réclament à leur tour le droit à un bonus forfaitaire, histoire de se refaire une santé. Avant même l'entrée en vigueur des pistes du rapport Aubert, la révolution de la rémunération est en germe.

Jean Paillard

Nouveaux métiers, progression des salaires

La convention collective des cabinets renouée **p. 4**



Objectif « zéro brancard » en Île-de-France Cinq pistes pour sortir les urgences de l'impasse **p. 4**

Un test urinaire dans le cancer de la prostate

Utile au plan diagnostique et pronostique **p. 5**



Attention à la charge anticholinergique !

Des effets à long terme sur le risque de démence **p. 5**

Retrouvez-nous en continu sur lequotidiendumedecin.fr

LES BÉNÉFICES DES MÉDECINS LIBÉRAUX À LA LOUPE

Les statistiques de l'UNASA (Union nationale des associations de gestion agréées) viennent de tomber. Établies à partir des déclarations d'impôt de près de **30 000 médecins libéraux**, ces données montrent que les revenus des praticiens ont connu lors du précédent exercice **des évolutions très hétérogènes**. Mais qu'il s'agisse des généralistes ou des autres spécialités, 2018 ne restera pas dans les annales.



-0,9% pour les généralistes, cru inégal pour les spécialistes Revenus 2018 : qui a tiré son épingle du jeu ?

C'est une surprise : le bénéfice moyen du généraliste a baissé en 2018 (-0,9%), plombé par des rémunérations forfaitaires décevantes et le poids des charges, alors que celui des autres spécialistes s'affiche en hausse, selon le bilan fiscal des AGA de l'UNASA, que « Le Quotidien » s'est procuré.

Généralistes : revers de fortune

En termes d'activité et de « revalos », 2018 aurait dû être une année correcte pour les omnipraticiens. Au vu des chiffres de décembre, la CNAM tablait sur une hausse significative (+2,9%) du poste des remboursements de médecine générale, ce qui aurait pu déboucher sur une progression appréciable du BNC des médecins de famille.

Il n'en est rien ! Selon les données fiscales de l'UNASA (Union nationale des associations agréées) que « Le Quotidien » publie en exclusivité, l'exercice passé devrait s'achever au mieux sur une croissance zéro, au pire en léger repli pour les bénéfices des généralistes. Les quelque 18 800 médecins de famille adhérents à une des AGA de cette fédération ont ainsi terminé l'année sur une baisse moyenne de 0,9% de leur BNC. Une érosion du bénéfice également démontrée par les données fiscales d'un autre réseau d'AGA (conférence des ARAPL) qui évalue même cette diminution à 1,3%, selon les données fiscales de 10 000 autres généralistes dont « Le Quotidien » a aussi eu connaissance.

Forfaits en berne...

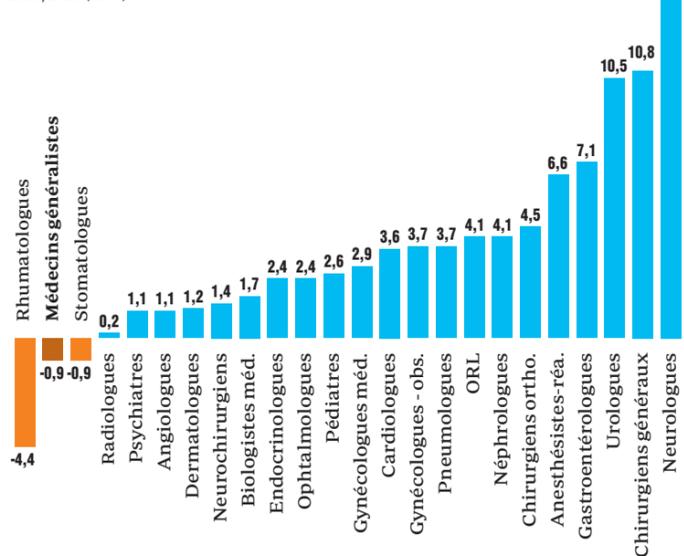
Cette contre-performance clairement avérée intervient alors que 2018 a tout de même bénéficié d'un effet report sur quatre mois du passage à 25 € de la consultation de référence (G) intervenu le 1^{er} mai 2017, qui s'est traduit par 2 000 à 3 000 € supplémentaires par praticien. L'épidémie de grippe 2017/2018 avait été exceptionnellement longue, ce qui a eu des conséquences favorables sur l'activité des médecins traitants.

La médiocrité du résultat 2018 des généralistes s'explique donc par d'autres facteurs. Et d'abord par la déception enregistrée sur les rémunérations forfaitaires. Pour les généralistes, l'addition de la nouvelle ROSP clinique (4 522 € en moyenne), du forfait structure (1 454 €) et du bonus médecin traitant de l'enfant (une centaine d'euros) a procuré seulement 6 000 € en moyenne cette année-là contre plus de 7 000 € lors de l'exercice précédent avec l'ancienne formule. De l'eau au moulin de ceux qui pointent la variabilité des rémunérations forfaitaires.

... et poids des charges

L'analyse fine du bilan fiscal

Évolution des revenus avant impôts des médecins libéraux 2017/2018 (en %)



SOURCE: UNASA

montre que les recettes totales des généralistes qui émargent à l'UNASA sont en légère progression (+0,6%). Pour expliquer le repli du bénéfice imposable, il faut regarder du côté des charges. Et de fait, le poids des frais a grignoté le chiffre d'affaires. La ratio recettes/bénéfices est à la baisse : l'an passé, les omnipraticiens ont converti seulement 57,3% de leurs honoraires en résultat contre 57,8% en 2017.

À quoi tient cet alourdissement ? A priori pas à la hausse de la CSG, puisqu'un avenant a prévu un mécanisme de compensation pour la très grande majorité des médecins libéraux dès 2018. Il faut plutôt y voir un classique phénomène de ciseau, qui veut qu'après une année favorable (2017), les organismes sociaux sont plus gourmands avec les indépendants.

Spécialistes : une majorité dans le vert

Pour les autres spécialités (histogramme ci-dessus), le bilan est plus favorable mais inégal. Une bonne dizaine de disciplines (plus de la moitié de notre panel) dépassent les 3% de hausse de leur BNC contre une demi-douzaine seulement en 2017. Avec parfois une embellie spectaculaire puisque trois d'entre elles - neurologie, chirurgie générale et urologie - dépassent les 10% de hausse. Et, en dehors de la médecine générale, seules deux spécialités subissent une baisse nette de leur bénéfice.

Plusieurs explications peuvent être avancées. Les spécialistes ont bénéficié de diverses avancées tarifaires échelonnées dans la nouvelle convention. Au 1^{er} janvier 2018, les praticiens correspondants ont hérité d'une majoration d'urgence (MCU, 15 €) pour les patients vus dans les 48 heures, sur demande du médecin traitant. Chirurgiens, anesthésistes et obstétriciens ont eux aussi bénéficié de coups de pouce pour les actes CCAM urgents. D'autres résultats favorables

s'expliquent par l'effet report des nouvelles consultations coordonnées à 30 € (depuis juillet 2017) et, de façon plus ciblée, par l'instauration des consultations complexes (46 €) et très complexes (60 €), entrées en vigueur en novembre 2017, même si leur appropriation reste progressive. Ainsi, selon un bilan récent de la CNAM consulté par « Le Quotidien », 193 000 consultations complexes majorées (code MCX) ont été facturées en 2018 dont 29% par des neurologues, 15% par des endocrinologues, 14% par des gynécologues médicaux et obstétriciens et 11% par des pédiatres. De même, 203 500 majorations très complexes (MTX) ont été cotées, pour l'essentiel en radiothérapie, chirurgie, oncologie médicale et neurologie.

Last but not least, la revalorisation de l'avis ponctuel de consultant (APC, ex-C2) en deux étapes (à 48 € en octobre 2017 puis à 50 € en juin 2018) a procuré un surcroît de revenus pour les spécialités les plus concernées par ces actes d'expertise.

Dépassements contrôlés

Côté forfaits en revanche, les résultats demeurent modestes pour les rares spécialités éligibles : la ROSP a représenté un bonus moyen de 1 726 € pour les quelque 4 200 cardiologues rémunérés à ce titre et une prime de 1 486 € pour les 2 000 gastroentérologues concernés. On notera aussi que la radiologie, engagée dans un protocole de régulation pluriannuel, affiche à nouveau un exercice en demi-teinte (-0,7% sur le chiffre d'affaires, +0,2% sur le BNC).

L'assurance-maladie pourra enfin faire valoir que les montants des dépassements d'honoraires sont restés sous contrôle en 2018 : le taux de dépassement des spécialistes de secteur II s'affiche en effet à 48,8%, en baisse de 1,6 point par rapport à 2017. C'est même la première fois depuis 2005 que le taux de dépassement des spécialistes passe sous la barre des 50%.

Paul Bretagne et Cyrille Dupuis

Un BNC du simple au triple

La piètre année réalisée l'an passé par les généralistes (-0,9% sur le BNC) ne leur a pas fait perdre grand-chose dans la hiérarchie des revenus des médecins libéraux, toujours dominée par les anesthésistes.

Selon les statistiques 2018 de l'UNASA, les quelque 18 800 généralistes affiliés à ces AGA ont réalisé un chiffre d'affaires de 153 270 € (recettes totales) pour un bénéfice imposable de 87 775 €. Cela situe toujours le généraliste au milieu de la pyramide des revenus de la profession, à la quatorzième place. Il est au-dessus de ses confrères cliniciens dermatologues (82,6 K€), gynécologues médicaux (78,4 K€), rhumatologues (75,6 K€), pédiatres (70 K€), psychiatres (64,1 K€) ou endocrinologues (52,7 K€).

En revanche, le médecin de famille demeure très en dessous de la barre des 100 000 € de bénéfice annuel. Un écart significatif de revenus persiste ainsi avec les spécialités à dominante technique (ou médico-technique) qui campent presque toutes au-dessus de ce seuil. Si l'on excepte les obstétriciens (91,9 K€), c'est évidemment le cas des anesthésistes (182,5 K€), ophtalmologistes (151 K€), chirurgiens généraux (150,1 K€), gastroentérologues (131,3 K€), cardiologues (131,1 K€), radiologues (109,6 K€), ORL (108,7 K€), stomatologues (107,4 K€) et pneumologues (104,9 K€).

Ainsi, entre l'endocrinologue, lanterne rouge de ce classement des bénéficiaires, et l'anesthésiste, sur la plus haute marche du podium, les revenus moyens vont du simple au triple. Ils vont du simple au double entre le rhumatologue et le chirurgien général.

Attention cependant : les BNC issus des AGA sont traditionnellement légèrement supérieurs aux résultats de l'ensemble de la profession (compilés par la CARMF). Il s'agit également de revenus moyens. Ainsi, pour les généralistes, le quart le moins

Palmarès des revenus (en €)

Anesthésistes-réanimateurs	182 492
Ophthalmologues	150 990
Chirurgiens généraux	150 122
Chirurgiens orthopédistes	147 437
Gastroentérologues	131 331
Cardiologues	131 141
Radiologues	109 597
ORL	108 697
Stomatologues	107 404
Angiologues	107 318
Pneumologues	104 957
Neurologues	101 442
Gynécologues - obstétriciens	91 871
Médecins généralistes	87 775
Dermatologues	82 579
Gynécologues médicaux	78 421
Rhumatologues	75 664
Biologistes médicaux	72 624
Pédiatres	69 992
Psychiatres	64 149
Endocrinologues	52 673

fortuné de la profession émarge à un niveau de bénéfice (38,1 K€) proche de la moyenne des kinés (40,7 K€) et inférieure à celle de l'infirmière libérale (45 K€). Inversement, le quart le mieux loti (151,7 K€) gagne autant que la moyenne des ophtalmologues.

Les chiffres de l'UNASA dont nous faisons état sont basés sur les déclarations de 496 anesthésistes-réanimateurs, 1014 ophtalmologues, 794 chirurgiens généraux, 210 orthopédistes, 403 gastroentérologues, 994 cardiologues, 551 radiologues, 449 ORL, 148 stomatologues, 382 angiologues, 252 pneumologues, 161 neurologues, 761 gynéco-obstétriciens, 17 855 généralistes, 720 dermatologues, 386 gynécologues médicaux, 441 rhumatologues, 109 médecins biologistes, 743 pédiatres, 216 psychiatres et 173 endocrinologues

« Cette baisse de revenus (-4,4%) s'explique en partie par le vieillissement des médecins.

Les rhumatologues libéraux ne trouvent pas de successeur, ils restent en place mais baissent leur activité... Il y a aussi l'effet du déremboursement de certains traitements, comme les injections d'acide hyaluronique pour soigner l'arthrose. Conséquence, les patients ne viennent plus se faire soigner chez leur rhumatologue !

Dr Christian Augereils
Président du Syndicat national des médecins rhumatologues (SNMR)

« Pour les neurologues, la hausse du résultat (+14%) s'explique notamment par la revalorisation de l'électroencéphalogramme (EEG) sous-coté depuis 2002. L'acte est passé de 57,60 € à 130,46 € et il y a eu une nette reprise de ces examens par les neurologues. Le nombre de libéraux baisse, donc l'activité se concentre sur ceux qui restent. Enfin, l'introduction des consultations complexes et très complexes a aussi eu un petit effet.

Dr Alain Jager
Président du Syndicat national des neurologues (SNN)

Bécher Chebbah, président de l'UNASA « Une année contrastée pour les médecins libéraux »



Entretien

Le président de l'UNASA, directeur général du cabinet d'expertise comptable GCR de Lyon, revient sur l'exercice 2018, jugé inégal. Sur les 15 dernières années, il estime que les médecins libéraux ont gagné du pouvoir d'achat, à quelques exceptions près.

LE QUOTIDIEN : Comment qualifier cette année 2018 pour les médecins libéraux ?

BÉCHIR CHEBBAH : Globalement, c'est un assez bon cru pour l'ensemble des professions libérales, à l'exception des métiers liés à l'immobilier dont les revenus ont soit baissé soit stagné l'an dernier.

« Pour la plupart des disciplines, c'est un millésime honorable

Concernant les médecins libéraux, il s'agit d'une année contrastée. Si le chiffre d'affaires des généralistes a légèrement progressé, leurs résultats imposables sont en recul contrairement aux années passées.

Quand on regarde le détail de leurs charges, on constate que la CSG passe de 3,4 % à 4,5 % du chiffre d'affaires. Cette hausse était totalement déductible, c'est pour cela qu'elle apparaît dans la comptabilité de ces médecins. En contrepartie, il y a une baisse de charges sociales de 15,4 % à 14,7 %. On a gagné 0,7 point de cotisations pendant que la CSG, elle, a progressé de 1,1 point. Hors médecine générale, la majorité des spécialités sont en progression. Pour la plupart des disciplines, c'est donc un millésime honorable, même si certains comme les rhumatologues ou les stomatologues mais aussi les médecins acupuncteurs ou homéopathes enregistrent des bénéfices en baisse.

« Dans l'ensemble, les médecins évoluent plutôt au-dessus de l'inflation depuis 2004

L'UNASA sort aussi un bilan sur 15 ans : sur le moyen terme, comment se comportent les revenus des médecins libéraux ?

Dans l'ensemble, ils évoluent plutôt au-dessus de l'inflation depuis 2004. Ainsi, pour les généralistes, alors que l'indice des prix a augmenté de 19 % sur la période, le chiffre d'affaires a pris 35 % et le résultat 30 %.

Dans la même période, l'ophtalmologue a vu son chiffre d'affaires progresser de 55 % et son résultat de 37 %; le pneumologue voit ces deux paramètres évoluer de respectivement 63 % et 54 %; le cardiologue, de 39 % et 34 %, le chirurgien général de 53 % et 40 %, l'anesthésiste de 48 % et 29 % et le gastroentérologue de 46 et 48 %.

Il y a quelques exceptions : les résultats des pédiatres et des rhumatologues ont évolué moins vite que l'inflation sur les 15 dernières années !

2018 est une « année blanche » sur le plan fiscal. Mais le fisc réclamera quand même un complément en cas de résultat supérieur aux trois années précédentes et à 2019. Comment les

libéraux seront-ils imposés dans ce cas ?

Prenons l'exemple d'un BNC de 100 000 €. Si ceux de 2015, 2016 et 2017 étaient de 80 000 €, le professionnel sera imposé sur 20 000 € au

taux moyen d'imposition. Cette imposition sera appelée cette année, mais provisoirement.

Si le résultat 2019 est supérieur à 2018, on lui rendra ce qu'il a payé au titre de 2018.

Et s'il est inférieur, mais supérieur à la meilleure des trois années précédentes, on réduira son impôt au titre de 2018.

Propos recueillis par Paul Bretagne

RCFr 2019

LE RENDEZ-VOUS DE L'INNOVATION ET DE L'ORGANISATION EN CANCÉROLOGIE

12^e ÉDITION

L'INTÉGRATION EN CANCÉROLOGIE

PARIS PAVILLON CAMBON

MARDI 26 ET MERCREDI 27 NOVEMBRE

Renseignements - Service Événements
fabienne.bolstre@gpsante.fr - Tél : 06 23 80 33 80

OU SUR **www.rcfr.eu**

Retrouvez toutes les réactions syndicales sur www.lequotidiendumedecin.fr